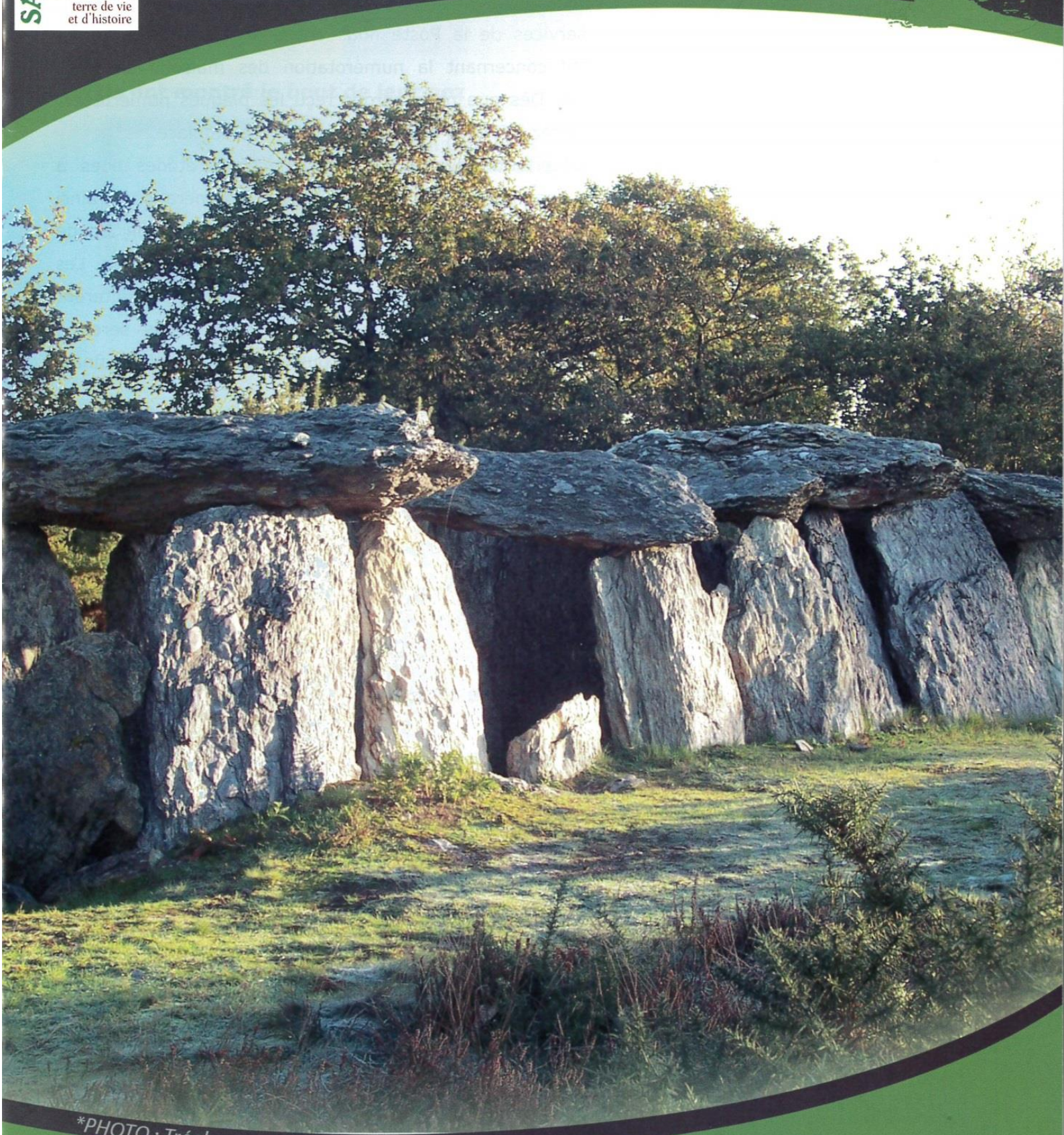




# *L'Echo des menhirs*



*\*PHOTO : Tréal*

**BULLETIN COMMUNAL N°83 - JUILLET 2019**

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 550 exemplaires par ARMENIA GRAPHIC PIPRIAC - 02 99 41 80 66



## LE MOT DU MAIRE

### SOMMAIRE

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 27 décembre 2018	
Séance du 7 février 2019	
Séance du 21 mars 2019	
Séance du 5 avril 2019	
Séance du 18 avril 2019	
Séance du 13 juin 2019	
Communiqués de la Mairie	p.19
Les horaires d'ouverture	
Lotissements communaux	
Prévention canicule, fortes chaleurs	
Téléphonie mobile	
Internet	
Personnel communal	
Dispositif « Argent de poche »	
Alliance touristique	
Projet hippomobile	
Site d'exception	
Tarifs communaux 2019	
Ordures ménagères : cas particuliers	
Repas des aînés	
Maison Mégalithes & Landes	
Informations pratiques	p.28
Smictom	
Paroisse Saint-Amand de l'Aff	
Octobre Rose en Pays de Redon	
Application « Kicapte »	
Point Accueil Emploi	
Vie associative	p.31
Calendrier des animations	
UNC Section Saint-Just	
Amicale des parents de l'école publique	
Botaplus	
CPIE Val de Vilaine	
ESC Pipriac Volley-Ball	
Mégalithes'Storm	
Foyer d'Animation Rural (F.A.R)	
Comité des fêtes	
ADMR	
Groupe Saint-Yves	
Point Information Jeunesse (P.I.J)	
Just Amap Porte	
Tennis Club de Cojoux	
Entre Palis et Mégalithes	
Retrouvailles école Notre-Dame 1955	
Classes 9	
Anim'Saint-Just	

Les services de la Poste nous ont enfin transmis le fichier définitif concernant la numérotation des maisons dans les villages. Dès que nous aurons reçu les plaques numérotées, vous serez informés des modalités de mise en place.

La concertation avance sur les différentes études liées à l'aménagement du bourg et au Village Intergénérationnel ainsi qu'au tourisme dans le cadre du Site d'exception et de l'Alliance Touristique avec La Chapelle de Brain et Renac. Les cabinets d'étude ERSILIE et ATEMIA nous présenteront différents scénarii avant la fin de l'année. Vous serez à nouveau conviés à des réunions publiques pour la phase finale de ces projets.

L'été approche et parmi les nombreuses activités mises en place, la Maison Mégalithes et Landes vous proposera des balades en calèche pour rejoindre les Sites de Cojoux et de Tréal.

Bonnes vacances à tous !

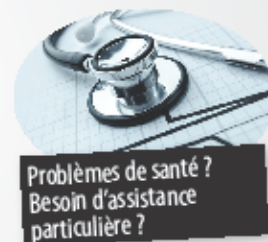
Votre Maire,

Daniel MAHÉ

## Plan Communal de Sauvegarde de la population

**C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !**

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.



Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46

# Carnet de familles



## Ils ont montré le bout de leur nez

---



- Ewen CRAPART**  
« 7, Domaine de la Tertrée » le 18 janvier 2019
- Miléna LEBRETON**  
« La Pohérais » le 5 janvier 2019
- Zoé COUERY**  
« La Pohérais » le 22 mars 2019
- Louis THOMAS**  
« Parsac » le 31 mars 2019

## Ils se sont unis

---



- Dominique LUMEAU et Colette HOGUET**  
« 25, Saint-Marcellin » à BAINS-SUR-OUST le 25 mai 2019

## Ils nous ont quittés

---



- Ivan LE BASTART de VILLENEUVE**  
le 11 décembre 2018
- Alphonse DUCLOYER**  
« La Forgerais » le 3 janvier 2019
- Jeannine DUCLOYER, veuve DALLÉRAC**  
« La Bonhommais » le 17 février 2019
- Marie CHEVAL, veuve BOSCHEREL**  
« Allée des Cerisiers » le 4 mars 2019
- Marie-Pierre SALOUX, épouse FRANGEUL**  
« Rue de Bel Air » le 25 mars 2019
- Georges BOYER**  
« Camas » le 26 avril 2019
- Olivier LEBLOND**  
« Le Clohier » le 10 mai 2019
- Jeanne GAVAUD, veuve PATY**  
« La Trionnais » le 16 mai 2019

# Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

**L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain et à la mairie.**

## Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2019

### Déclarations préalables

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet de l'autorisation</b>
M. GAUTHIER Thomas	16 Allée des Cerisiers	Pose d'un vélux + modification façade avec bardage bois, baie vitrée, porte et fenêtre
Département d'Ille et Vilaine / M. CHENUT	« Les Landes de Cojoux »	Restauration de la clôture sur le site naturel.
M. BERTAU Franck	« La Pichonnais »	Création d'une porte en façade Nord.
M. BOUREL Albert	« Bosné »	Changement des menuiseries extérieures en PVC blanc.
M. CHAPMAN Robert	« La Gouitais »	Pose d'un portail à l'entrée de la propriété
EDF ENR Solaire pour M. CARRE Eric	6 Rue Lucie Aubrac	Pose d'un générateur photovoltaïque sur la toiture.
M. DODARD Christophe	7 Rue des Chênes	Construction d'un garage.
Mme TURLUR Florence	« La Hougrais »	Remplacement porte garage par une porte et une fenêtre + pose d'un vélux.
M. BAUDU René	18 Rue Lucie Aubrac	Construction d'un abri de jardin en bois.
Mme DIEZ Hélène	« Tréal »	Changement menuiseries extérieures + transformation d'une porte en fenêtre.

### Permis de construire

<b>Demandeur</b>	<b>Lieu du chantier</b>	<b>Objet du permis</b>
Mairie de SAINT-JUST	Les Landes de Cojoux	Construction d'une salle de réunion (Club House).
EARL au CHAMP DU COQ	« Bresquemin »	Aménagement bâtiment veaux existant en porcherie sur paille avec création courettes et d'un quai d'embarquement

Service Urbanisme  
Tél. 02 99 72 68 14

Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

# Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

## **SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 2018**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, M. G. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : Mme C. PIGRÉ

**Absentes** : Mme A. HERVÉ et Mme R. DENIS

**Procuration** : M. N. DEBRAY a donné procuration à Mme T. PRÉVERT

### **1. Avis sur l'enquête publique à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin Versant du Canut Sud : à motiver**

Invité par les services de la Préfecture à motiver l'avis défavorable (délibération du 29 novembre 2018) à la demande présentée par Redon Agglomération en vue d'obtenir une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du Canut Sud, le Conseil Municipal a retenu les éléments suivants (8 contre, 2 abstentions et 2 pour) :

- Absence de concertation avec les propriétaires avant le début de l'étude,
- Désastre écologique,
- Dépenses de l'argent public,
- PAC en diminution pour les agriculteurs,

- Perte de valeur de la parcelle donc réduction du fermage,
- Suppression des drainages subventionnés !?
- Risque d'assèchement des plans d'eau (étangs, mares)
- Curage interdit,
- Pas de demande de pénétrer sur les terrains,
- Les ruisseaux sont la propriété de la commune,
- Réserve de terrains à prévoir,
- Problème de drainage,
- Qui remettra les clôtures en place ? et à la charge de qui ?
- Quel est l'intérêt de faire ça ? Qu'est-ce que ça va apporter ?

### **2. Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquête publique du 11/12/2018 au 15/01/2019 : avis sur le projet présenté par la SCEA POMMERY en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de restructurer un élevage de porcs à Sixt/Aff et mettre à jour le plan d'épandage**

Le Conseil Municipal (par 10 pour et 2 abstentions) a décidé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SCEA POMMERY en vue de restructurer un élevage de porcs, situé au lieu-dit « Pommery » à Sixt/Aff, et mettre à jour le plan d'épandage.

### **3. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : mise en concurrence des entreprises d'assurances**

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal mandate le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat

d'assurance des risques statutaires du personnel. Les risques à couvrir concernent :  
- Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,

- Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

#### **4. Révision des tarifs communaux pour 2019**

Le Conseil Municipal a revu les différents communaux applicables pour l'année 2019. Vous les trouverez dans la rubrique « Communiqués de la Mairie ».

#### **5. Adoption des Restes à réaliser 2018 en investissement à reporter sur 2019**

La clôture du budget d'investissement 2018 intervenant le 31 décembre 2018, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 lors du vote du budget :

- en dépenses d'investissement, le montant à reporter ressort à 184 900 € ;
- en recettes d'investissement, le montant à reporter ressort à 106 036 €.

#### **6. Questions diverses**

- Vœux le samedi 5 janvier 2019 à 11 heures à la Salle de Cojoux
- Repas de fin d'année des élus et du personnel le samedi 19 janvier 2019 à 19 heures au Restaurant des Landes. Une participation au conjoint sera demandée de 28,50 €.
- Remerciements de la famille RACAPÉ pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Marie RACAPÉ
- Candélabres détériorés dans le bourg.

### **SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, Mme R. DENIS, M. N. DEBRAY et Mme T. PRÉVERT

**Absents** : Mme A. HERVÉ et M. G. DEBRAY

#### **1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZH 141, ZH 353, ZH 354 et ZH 357**

Le Conseil Municipal a décidé (à l'unanimité) de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZH 141, ZH 353, ZH 354 et ZH 357, d'une contenance totale de 3a 90ca situés « Le Bois Gévy ».

#### **2. Choix du bureau d'études : étude avant travaux d'aménagement du bourg, mission d'étude globale et en option de maîtrise d'œuvre**

Le 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une étude avant travaux d'aménagement du bourg. Une consultation a été engagée le 28/12/2018. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24/01/2019 pour l'ouverture des plis avec analyse des offres et une audition des 3 candidats retenus le 01/02/2019. Suite aux auditions, les membres de la commission ont porté leur choix sur la SARL

SCOP Atelier ERSILIE de Guer (56) dont l'offre s'élève pour la tranche ferme à 22 800,00 € HT soit 27 360,00 € TTC avec une option Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (budget : 300000 € HT) dont le forfait de rémunération est de 5.95 % soit 17 850.00 € HT soit 21 420,00 € TTC. Le Conseil Municipal a validé (à l'unanimité) le choix de la commission.

### **3. Demande d'aide financière**

Une demande d'aide financière a été adressée par les services du Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Redon concernant une personne âgée de la commune. Cette demande porte sur l'aide à la régularisation d'une facture liée aux

services de soins à domicile pour personnes âgées. Le coût de la dette s'élève à 300,94 € ; la participation demandée à la commune s'élève à 150,94 €. Le Conseil Municipal a confirmé le refus prononcé par la commission.

### **4. Avancements de grade**

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Trois agents remplissent toutes les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade en 2019. Le Conseil Municipal a validé les propositions ci-dessous :

- remplacement du poste de « Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet par

le poste de « Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe » au 8 février 2019 à temps complet.

- remplacement du poste de « Rédacteur » à temps partiel (80 %) par le poste de « Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe » au 8 février 2019 à temps partiel (80 %).

- remplacement du poste de « Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet par le poste de « Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe » au 8 février 2019 à temps complet.

### **5. Mise en fourrière d'un véhicule**

Un véhicule épave et abandonné en stationnement illicite sur le domaine public au droit de la RD54 au lieu-dit « Bel Air » génère une situation potentiellement dangereuse sur un aspect sécuritaire voire environnemental. Le propriétaire a été mis en demeure d'évacuer le véhicule et prévenu qu'à défaut, une société spécialisée interviendrait et que la facture des frais correspondants à cette

intervention lui serait adressée pour règlement. Il n'en a pas tenu compte.

La Commune a donc fait évacuer le véhicule, selon la règle de mise en fourrière, avec l'assistance des services de la Gendarmerie de Val d'Anast-Pipriac qui s'est rendue sur place et va réclamer au propriétaire les frais liés à l'enlèvement du véhicule et les frais de fourrière.

### **6. Droits de place : forfait électricité**

Une délibération du 18 février 2006 fixe le droit de place pour les commerçants ambulants venant stationner un véhicule en vue de faire des ventes à déballage sur le domaine public communal.

Ce droit est élargi à de la vente ambulante (uniquement si cela ne nuit pas au commerce local), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, aux tarifs suivants :

<b>Tarifs</b>	<b>Sans électricité</b>	<b>Avec électricité</b>
Véhicule jusqu'à 3T5	16,00 €	21,00 €
Au-delà de ce tonnage	32,00 €	37,00 €

### **7. Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton : demande de subvention pour un voyage scolaire**

L'Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton, sollicite une subvention pour un voyage scolaire à la Bourboule d'une semaine du 25/02 au 01/03/2019 des classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2. 19 enfants participeront à ce séjour.

Le Conseil Municipal décide (9 pour et 4 contre) de donner pour l'année 2019 une

suite favorable à la demande effectuée, en participant à hauteur de 20 % du coût de ce voyage plafonné à

45 € par enfant habitant la commune. Cette somme sera versée directement aux familles sur présentation de la liste des enfants ayant participé au séjour.



### **8. Les Musicales de Redon le 9/07/2019 à Saint-Just : demande d'aide financière pour soutenir ce concert itinérant**

M. le Maire a reçu M. Henry DE SONIS, des Musicales de Redon, pour la présentation du projet de concert itinérant qui aura lieu le 9/07/2019, en lien avec l'office du tourisme.

M. Emmanuel LEMARRE y présentera les Mégalithes de Saint-Just à partir de 10h. Compte-tenu de la jauge de la Maison Mégalithes et Landes (< 50 places), l'Office du Tourisme recommande de faire la présentation et le concert dans la Salle polyvalente de Cojoux. Par ailleurs, une aide financière de 500 € est sollicitée pour

soutenir ce concert itinérant reliant différentes communes du territoire et les Musicales de REDON, projet hautement qualitatif et fédérateur. Il est également demandé que la Mairie assure une buvette et offre un apéritif aux participants.

Le Conseil Municipal choisi (à l'unanimité) de reporter la décision à un prochain conseil municipal car le programme ne sera annoncé qu'en avril 2019.

### **9. Remboursement quote-part à la mairie de Renac suite à la dissolution du Sivu Quatre à 4**

M. le Maire rappelle la délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 l'autorisant à verser la quote-part revenant à la Commune de Saint-Just soit 16 128.81 € sur les 18 480 € réclamés par le SIVU Quatre à 4.

Il avait été convenu de revoir la décision à réception d'éléments supplémentaires sur l'augmentation des 10 000 €. A ce jour,

aucun élément justifiant de l'augmentation n'a été reçu.

Pour répondre à une relance de M. le Maire de Renac chargé de la clôture du SIVU, le Conseil Municipal décide (11 pour et 2 abstentions) de rester sur sa position : le reliquat de 2 351.19 € ne sera versé qu'à réception des explications demandées à la Fédé.

### **10. Adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE35 et autorisation de signer les marchés et accords-cadres**

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération. Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de Saint-Just.

Considérant l'intérêt de la commune, le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) d'adhérer à ce groupement de commandes et accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie.

### **11. Concours communal et cantonal des Maisons Fleuries : prix et paiement sur 2019**

Une enveloppe budgétaire de 1 000 € est allouée pour l'organisation des concours communal et cantonal des Maisons Fleuries 2019, permettant de récompenser tous les candidats par une plante et d'allouer les

sommes suivantes, pour chaque catégorie avec et sans jardin :

- 1<sup>er</sup> lauréat : 45 €
- 2<sup>ème</sup> lauréat : 38 €
- 3<sup>ème</sup> lauréat : 30 €

### **12. Questions diverses**

- Le 26/02/2019 à 10h 30 : réunion de la Commission « Petite Enfance » sur le dispositif « Argent de Poche »
- Fermeture de la boulangerie au 10 février 2019.
- Vœux pour l'année 2019 adressés par M. Pascal DUCHÊNE, Maire de Redon, et les

membres de son conseil municipal à toute l'équipe municipale de Saint-Just

- Remerciements de la famille DUCLOYER pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Alphonse DUCLOYER



- Candélabres du bourg sécurisés par la SPIE.
- Boîte à livres ouverte à tous, (dans ancienne cabine téléphonique), sera mise à l'angle extérieur de l'ancienne cour de l'école
- Echange sur l'utilité de la mise à disposition au Comité des Fêtes du local au-dessus de la Bibliothèque qui reste non occupé à ce jour

## **SÉANCE DU 21 MARS 2019**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme A. HERVÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, Mme R. DENIS et Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : Mme C. PIGRÉ et M. G. DEBRAY

**Procuration** : M. N. DEBRAY a donné procuration à Mme T. PRÉVERT

### **1. Vote des subventions 2019**

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Sécuriser les extérieurs Equipement des classes en matériel pédagogique	2 000,00 €		À l'unanimité
OGE C Fournitures scolaires Dépense de fonctionnement élèves de maternelle élèves primaires	Fournitures scolaires : 40 €/44 enfants = 1760,00€  Elèves maternelles 20enfantsx1177€ = 23 540€ Elèves primaires 21 enfantsx375€=7 875€		À l'unanimité
RPI St Melaine Classe de découverte classe de Grande Section	20% de 140 € coût du voyage soit 28 €x8 enfants = 224 € (plafonné à 45€/enfant habitant la commune)		À l'unanimité
Nature et Mégalithes Fonctionnement  Appel à projet régional Patrimoine Mégalithes de Bretagne Création d'un Sac'h Néo	1 000,00 €  1 000,00 €		À l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement	2 200,00 € +achat d'une table de ping-pong		À l'unanimité
Entre Palis et mégalithes Organisation logistique TRAIL	600,00 €		À l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		À l'unanimité
UNC de Saint-Just	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	À l'unanimité
ACCA Fonctionnement	580,00 €		À l'unanimité

Groupe Saint-Yves Fonctionnement	1 000,00 €	C. BOUREL	À l'unanimité
Tennis Club Cojoux	800,00 €		À l'unanimité
Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		À l'unanimité
Comité des fêtes	600,00 €	C. DUTHU R. DENIS	À l'unanimité
Groupe Secours Catholique	40,00 €		À l'unanimité
ESCP Volley	500 €		À l'unanimité
Office des Sports Fonctionnement en matière de sport et jeunesse	10 670.07 € + 1 846.66 € = 12 516.73 €		À l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		À l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		À l'unanimité
Comice Agricole 0,40 € x 1105 habitants	442 €		À l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST (création)	500,00 €		À l'unanimité
Les Musicales de Redon	500,00 €		10 pour et 3 abstentions
Amicale de l'Ecole Publique (située à Saint-Ganton) Voyage scolaire	45 €x17 enfants = 765 € (soit 20 % du coût du voyage de 268 € plafonné à 45€/enfant habitant la commune)		10 pour et 3 abstentions

## **2. Cimetière : adoption du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal valide le règlement intérieur qui sera affiché dans l'enceinte du cimetière et porté à la connaissance des principales entreprises intéressées et nouveaux concessionnaires. Ce règlement fixe notamment :

- la police du cimetière,
- les concessions funéraires,

- les opérations funéraires,
- les travaux,
- les règles applicables aux espaces cinéraires : jardin du souvenir, columbarium et cavurnes
- les règles de fonctionnement du service municipal du cimetière.

## **3. Dispositif Argent de poche : création d'une régie d'avances**

Le dispositif « Argent de Poche » a été mis en place sur 2019 au mois d'avril et de juillet au niveau des services techniques.

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 8 mars et les candidats ont été retenus dans l'ordre des inscriptions (11 jeunes). Si l'opération venait à être renouvelée sur 2020, le nombre de postes proposé se limiterait à 10, avec une

sélection dans l'ordre des inscriptions, en donnant la priorité aux nouveaux.

A ce titre, il est nécessaire de créer une régie d'avances, avec la nomination d'un régisseur et d'un suppléant, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants, soit 15 €/jour/jeune.

## **4. Projet de cheval territorial : demande de subvention à la Région**

Un service expérimental de transport en calèche entre le bourg, le site mégalithique et les autres hot spots de la commune » sera mis en place cet été afin d'en favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec de jeunes enfants.

La Région Bretagne ayant lancé un Appel à Projets « Cheval Territorial » visant à

promouvoir l'utilisation du cheval au service des collectivités, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'être la structure porteuse du projet s'intitulant « Projet de transport hippomobile touristique en phase pré-opérationnelle » et de solliciter une demande de financement auprès de la Région Bretagne.

## 5. Achat d'une table de ping-pong

Dans le cadre de son activité Tennis de table, le FAR a sollicité la commune pour l'achat d'une nouvelle table de ping-pong qui sera entreposée dans le local Palets.

Une enveloppe budgétaire maximum de 500 € a été validée pour procéder à l'achat de cette table.

## 6. SMICTOM : extension des consignes de tri

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, les habitants des 6 communes de Redon Agglomération (Saint-Just, Pipriac, Sixt/Aff, Bruc/Aff, Lieuron et Saint-Ganton) pourront trier tous leurs emballages dans le bac à

couvercle jaune dédié. Le geste de tri sera donc simplifié et harmonisé avec les consignes de tri communiquées récemment sur les autres communes de l'Agglomération.

## 7. Constitution du bureau de vote « Elections européennes » : scrutin du 26 mai 2019

HORAIRES	ELECTIONS du 26/05/19		
A 7 h 30	* M. D. MAHÉ * Mme C. PIGRÉ * Mme A. HERVÉ		
De 8 h à 10 h	* M. D. MAHÉ * Mme C. PIGRÉ * Mme A. HERVÉ	De 14 h à 16 h	* M. G. BAUDU * M. T. PRÉVERT * M. G. DEBRAY
De 10 h à 12 h	* M. B. FRANGEUL * M. C. BOUREL * Mme V. LUC	De 16 h à 18 h	* Mme C. DUTHU * Mme G. YVOIR * M. N. DEBRAY
De 12 h à 14 h	* M. H. JARNOT * M. H. BLOUIN * Mme R. DENIS	Au dépouillement, seront présents :	* M. D. MAHÉ * Mme C. PIGRÉ * Mme A. HERVÉ

## 8. Questions diverses

### •Autorisation d'engagement de dépenses 6232 « Fêtes et cérémonies »

A la demande de la trésorerie de Pipriac, le Conseil Municipal décide de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, les repas des aînés, fête du patrimoine, ....
- buffet, boissons
- réceptions officielles organisées par la municipalité : inauguration, vœux du Maire, ou par des extérieures (Redon Agglomération, etc...)
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles.

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.

### •Demande de participation à une commission extra-municipale (comité consultatif)

Le Conseil Municipal accepte la demande de Mme Tiffen JAUNET d'intégrer la commission « Communication, Nouvelles Technologies et Information » en tant que membre extra-municipal. Cette personne ayant de l'expérience en tant que graphiste serait la bienvenue au sein de cette commission.

•Compte rendu de la réunion publique sur la revitalisation du bourg de Saint-Just : première réunion participative le mercredi 20 mars à 18 h 30 avec le cabinet ERSILIE de Guer – présentation des objectifs de l'étude et de la démarche et recueil des observations et des attentes.



•Arrêt de travail de Jean-René BRIAND agent des services techniques pour 3 mois du 1/03 au 30/05, voir pour son remplacement.

•Le Conseil Municipal n'a pas apprécié le courrier de M. Nicolas BOUVIER, Associé SUPER U de Pipriac, quant à la viabilité d'une boulangerie dans notre commune et proposant l'installation d'un distributeur de pain dans le bourg.

•Remerciements des familles :

\*BARON pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Alice BARON

\*PABOEUF pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Michel PABOEUF

\*BOSCHEREL pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Marie BOSCHEREL

## **SÉANCE DU 5 AVRIL 2019**

**Étaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, Mme A. HERVÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC, et M. N. DEBRAY

**Excusés** : Mme C. PIGRÉ, Mme R. DENIS, M. G. DEBRAY et M. S. COMBEAU, Receveur Municipal

**Procurations** : M. C. BOUREL a donné procuration à M. D. MAHÉ  
Mme T. PRÉVERT a donné procuration à M. N. DEBRAY

### **1. Budget principal :**

#### **Compte administratif 2018 et compte de gestion**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017		389 472,83 €	103 725,35 €	
Opérations de l'exercice	651 373,34 €	778 623,39 €	345 784,37 €	317 345,98 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2018	207 307,35 €			
TOTAUX	858 680,69 €	1 168 096,22 €	449 509,72 €	317 345,98 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>309 415,53 €</b>	<b>132 163,74 €</b>	

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 309 415,53 € et un déficit d'investissement de 132 163,74 €.

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

#### **Taux d'imposition 2019**

Taxes	Taux 2018	Taux 2019	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,89	16,05	782 000	125 511 €
Taxe foncière propriétés bâties	19,13	19,32	544 000	105 101 €
Taxe foncière propriétés non bâties	53,60	54,14	73 600	39 847 €
<b>TOTAL</b>				<b>270 459 €</b>

## **Budget primitif 2019**

Le Conseil Municipal adopte, par 11 pour et 1 abstention, le budget primitif 2019 ainsi présenté :  
Section de fonctionnement 893 165,00 €

Section d'investissement 2 309 913,00€  
(compte-tenu des projets soumis à l'obtention de diverses subventions).

## **2. Budgets annexes**

### • **Lotissement « Lucie Aubrac »**

#### **Compte administratif et compte de gestion 2018**

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2017</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2018</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>22 953,85 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>22 953,85 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-29 236,20 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-29 236,20 €</b>
<b>Total</b>	<b>-6 282,35 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-6 282,35 €</b>

Le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 29 236,20 € et un excédent de fonctionnement de 22 953,85 €. Ceci est lié au lot central qui n'a pas encore été vendu.

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

## **Budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :  
Section de fonctionnement 71 263,05 €  
Section d'investissement 58 472,40 €

### • **Lotissement des Grottes**

#### **Compte administratif et compte de gestion 2018**

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2018</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>-390,44 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-390,44 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-138 105,71 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-138 105,71 €</b>
<b>Total</b>	<b>-138 496,15 €</b>	<b>0</b>	<b>0 €</b>	<b>-138 496,15 €</b>

Le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 138 105,71 € et un déficit de fonctionnement de 390,44 €. Aucun lot n'a encore été vendu.

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité, que le compte de gestion 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

## **Budget primitif 2019**

Le budget primitif 2019 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 231 525,91 €  
Section d'investissement 328 213,42 €

## **3. Questions diverses**

• Il est à prévoir de renommer « l'Allée des Cerisiers » car la suppression des cerisiers est envisagée dans le cadre de l'aménagement du Bourg

• Remerciements de la famille FRANGEUL pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Marie-Pierre FRANGEUL.

## **SÉANCE DU 18 AVRIL 2019**

**Etaient présents** : M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR (arrivée en séance à 20H15 après le vote du point n°1), Mme V. LUC, Mme R. DENIS et Mme T. PRÉVERT

**Excusés** : M. G. DEBRAY

**Absents**: Mme A. HERVÉ et M. N. DEBRAY

### **1. Village intergénérationnel : demande de subvention au Département 35**

Le Département se mobilise pour encourager les collectivités à entreprendre des actions de redynamisation de leur centre bourg par le développement de l'habitat, des équipements, des services et de l'animation des territoires. Deux dispositifs de soutien aux territoires sont proposés par le Département : « revitalisation des centres-bourgs par l'habitat » et Fonds de Solidarité Territoriale, auxquels peut prétendre le projet de « Village intergénérationnel ».

La commune devra réaliser les différents travaux de préparation de l'assiette foncière du projet pour qu'ensuite NEOTOA réalise les logements. Le montant du projet s'élève à

690 000 € et vise à développer une offre de logements à vocation sociale et à optimiser l'espace en proposant une mixité des usages et/ou intergénérationnelle et/ou sociale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Département 35 dans le cadre :

- de l'appel à projet « Revitalisation des centres-bourgs par l'habitat » plafonné à 50% de 75 000 € + études et diagnostics préalables,
- du Fonds de Solidarité Territoriale estimé à 66 375 €.

### **2. Village intergénérationnel : convention avec NEOTOA**

#### **CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

L'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA se propose de réaliser une opération de construction de 5 logements locatifs sociaux (1 T2 – 4 T3) destinée à répondre notamment, aux demandes des personnes

âgées et aux jeunes couples. L'équilibre de son opération nécessite une intervention financière de la commune. Une convention va définir le rôle de chacun dans le financement et la réalisation de ce projet.

### **3. Construction d'un Club House : choix des entreprises**

Faute de réponses suffisantes de la part des entreprises pour la construction d'un Club House sur le site des Landes de Cojoux à

proximité de la Salle des Sports. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter la décision à une prochaine réunion.

### **4. Entretien des réseaux d'extraction et de ventilation : choix de l'entreprise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de MVO Didier GUILMAIN de Brain sur Vilaine pour la somme de 2 222,00 € HT soit 2 666,40 € TTC pour le nettoyage et la

désinfection VMC (Mairie, Gîte, Salle de Cojoux, vestiaires salle de foot) ainsi que pour le nettoyage et dégraissage des hottes (Gîte et Salle de Cojoux).

### **5. Installations classées : avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SCEA LA RAVILIAIS à Pipriac**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SCEA LA RAVILIAIS en vue de l'augmentation des

effectifs de l'élevage de porcs, situé au lieu-dit « La Ravilliais » à Pipriac, avec la construction d'un bâtiment post-sevrage et la mise à jour du plan d'épandage.



## **6. Installations classées : avis sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LA GRANTONNAIS à Bruc/Aff**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LA GRANTONNAIS, en vue de l'augmentation des

effectifs de l'élevage de porcs, situé au lieu-dit « La Grantonnais » à Bruc/Aff, l'agrandissement des bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage.

## **7. Questions diverses**

### **•Stratégie de l'Alliance touristique en Pays de Redon :**

Dans le cadre de l'étude touristique menée par l'Alliance touristique en Pays de Redon, prochain atelier participatif le 26 avril de 9h30 à 12h00 à La Chapelle-de-Brain - Salle "l'Abbaye", Bourg de Brain-sur-Vilaine. Cette réunion, animée par le bureau d'études Atemia, poursuivra les objectifs suivants :

- restituer la synthèse du diagnostic touristique du territoire,
- présenter les enjeux de développement touristique pour l'Alliance,
- élaborer collectivement un positionnement permettant au territoire de se distinguer par un tourisme durable.

### **•Subvention 2019 de l'épicerie sociale de Pipriac**

Une subvention de 60,00 € va être attribuée à l'Épicerie Sociale de Pipriac pour l'année 2019.

**•Remerciements** de M. Jean-Marie COUESNON, illustrateur, membre de la commission « Communication et Information » pour le cadeau offert par la Mairie à l'occasion de la naissance de sa fille Azyllis.

## **SÉANCE DU 13 JUIN 2019**

**Étaient présents :** M. D. MAHÉ, Maire, M. G. BAUDU, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. H. BLOUIN, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme C. PIGRÉ, Mme G. YVOIR, Mme V. LUC et Mme T. PRÉVERT

**Excusés :** Mme R. DENIS

**Procurations :** M. N. DEBRAY a donné procuration à Mme T. PRÉVERT

**Absents:** Mme A. HERVÉ

## **1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 612**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré ZJ 612, d'une contenance totale de 20 a 94 ca, situé «La Moissonais»..

## **2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 203 et AB 204**

Une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain a été adressée en mairie pour les terrains cadastrés AB 203 et AB 204, d'une contenance totale de 7 a 02 ca, situés «Le Bourg » et « 9 rue de l'Abbé Corbe».

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption

sur la parcelle AB 204, d'exercer son droit de préemption sur une partie de la parcelle AB 203 à savoir réserver une bande de 2 mètres sur la vente du terrain cadastré AB 203 en vue d'élargir le chemin communal existant et de procéder à une négociation pour une bande de 2 mètres sur la parcelle cadastrée AB 207.

### 3. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 229, 230, 231, 232 et 233

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur les terrains cadastrés ZJ 229, ZJ 230, ZJ 231, ZJ 232 et ZJ 233, d'une contenance totale de 75 a 16 ca, situés «La Gironnais».

### 4. Composition du Conseil Communautaire en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le nombre et la répartition des sièges de « conseiller communautaire de REDON Agglomération » par la mise en œuvre d'un accord local permettant l'attribution de 63 sièges de « conseiller communautaire » et 13 sièges de « conseiller communautaire suppléant », en vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2020.

Commune	Nombre de conseillers communautaires titulaires	Nombre de conseillers communautaires suppléants
PLESSE	4	
GUEMENE-PENFAO	4	
ALLAIRE	3	
PIPRIAC	3	
BAINS-SUR-OUST	3	
ST NICOLAS de REDON	3	
RIEUX	3	
AVESSAC	2	
FEGREAC	2	
STE-MARIE	2	
SIXT-sur-AFF	2	
PEILLAC	2	
ST-JACUT-les-PINS	2	
ST JEAN-la-POTERIE	2	
ST-VINCENT SUR OUST	2	

Commune	Nombre de conseillers communautaires titulaires	Nombre de conseillers communautaires suppléants
LANGON	2	
BEGANNE	2	
ST-PERREUX	1	1
CONQUEREUIL	1	1
SAINT-JUST	1	1
RENAC	1	1
PIERRIC	1	1
LA CHAPELLE-de-BRAIN	1	1
LES FOUGERETS	1	1
BRUC-sur-AFF	1	1
LIEURON	1	1
MASSERAC	1	1
THEHILLAC	1	1
ST GANTON	1	1
ST GORGON	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>13</b>

### 5. Propriété des installations de communications électroniques dans le cadre d'effacement des réseaux : approbation convention entre le SDE35, la Commune et Orange

Un nouveau protocole national portant sur la propriété des installations de communications électroniques a été mis en place dans le cadre des effacements de réseaux, ce protocole a ainsi été décliné localement au travers d'un accord cadre qui a été signé par l'AMF35, Orange, Rennes Métropole et le SDE35 en décembre 2018.

Toutes les opérations d'effacement des réseaux télécom avec au moins un appui commun entrent désormais dans ce cadre, pour les opérations d'effacement à venir.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de signer la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs portant attribution à Orange la propriété des installations souterraines de communications électroniques à intervenir entre le SDE35, la Commune de Saint-Just et la Société ORANGE.

## **6. PATA 2019**

Cette opération permet d'entretenir les routes de la commune et nécessite la fourniture de 28 tonnes d'émulsion de

bitume. Une seule entreprise ayant répondu, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

## **7. Prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2019/2020**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer les prix de repas de cantine à :

• 3,85 € pour un menu enfant,

• 4,25 € pour un menu adulte (uniquement aux stagiaires de l'école privée ou de la mairie, au personnel enseignant de l'école privée et au personnel municipal).

## **8. Règlement du restaurant scolaire**

Quelques ajustements ont été apportés au Règlement du Restaurant Scolaire pour la rentrée 2019/2020 afin d'améliorer l'information aux familles sur le

fonctionnement et sur les règles applicables au sein de ce service. Il sera remis aux familles avec les fiches d'inscription à chaque rentrée scolaire.

## **9. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2019/2020**

Les tarifs de la garderie municipale sont maintenus pour l'année scolaire 2019/2020 :

■ 1€ la ½ heure avec plafond de 40 € par enfant / mois,

■ 2,80 € le ¼ d'heure en cas de retard,  
■ 15 € à partir de 3 retards répétés par mois au-delà du plafond.

## **10. Demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le comptable de la commune a exposé que, malgré les lettres de rappel, il n'a pas pu recouvrer des titres de recettes pour un

montant total de 445.17 €. Cette somme a été admise en non-valeur.

## **11. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 € auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels filiale de Crédit Mutuel Arkéa.

## **12. Fonds de commerce de la boulangerie**

La boulangerie est fermée depuis le 10/02/2019. Aucune offre d'achat du fonds de commerce n'a été déposée chez le liquidateur.

Afin d'éviter un démantèlement, le Conseil

Municipal a décidé, à l'unanimité, de proposer la somme de 27 000 € pour l'acquisition du fonds de commerce, vu l'état et l'entretien du matériel (même si récent),

## **13. Vœu concernant le Centre Hospitalier de Redon-Carentoir**

Situé au Carrefour des départements d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique, et des Régions Bretagne et Pays de la Loire, le CHIRC, issu de la fusion du centre hospitalier de Redon et de l'hôpital local de Carentoir, assure la couverture sanitaire de 100 000 habitants et consolide une offre de soins de qualité adaptée aux besoins de la population. Occupant une place importante dans le dispositif sanitaire public du Pays de Redon et acteur économique essentiel employant plus de 800 personnes, il assure une mission de service public associant une offre de proximité et de technicité élevée en médecine, chirurgie,

gynécologie-obstétrique, psychiatrie, addictologie, rééducation et gériatrie.

**Afin de participer à l'action communautaire de soutien au Centre Hospitalier de Redon-Carentoir, la Commune de Saint-Just émet le vœu suivant, à l'unanimité :**

□ Que le Contrat Local de Santé soit actualisé pour améliorer l'accès à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire et pour développer l'offre hospitalière sur un territoire éloigné des métropoles;



□ Qu'un plan d'investissements immobiliers et de modernisation pour les 15 ans à venir soit élaboré dès cette année 2019 et mis en œuvre à partir de 2020;

□ Qu'un bilan financier soit établi par le centre hospitalier de Redon-Carentoir et les deux ARS en matière de soutien public au service hospitalier, en comparaison des investissements conséquents en cours à Rennes et à Nantes.

#### 14. Annulation d'une location à la salle du FAR

Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, un avis favorable au remboursement d'un acompte de location de la salle du FAR pour un montant de 125 € pour la location des 22 et 23 juin 2019, compte-tenu des

événements ayant contraint la personne concernée à annuler sa réservation (conformément à l'article V « Annulation » du règlement intérieur de la salle du FAR).

#### 15. Questions diverses

##### •Demande d'aide financière

La Commission Communale d'Aide Sociale réunie le 13/06/2019 a émis, à l'unanimité, un avis défavorable à une demande d'aide financière de 290,00 € adressée par les services du Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Redon concernant une personne habitant la commune. Cette

demande portait sur l'aide à la régularisation de factures liées aux frais de cantine et de garderie, transport scolaire.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission et émis un avis défavorable.

##### •Demande de participation pour une sélection en équipe de France de volley-ball

Une demande de participation financière a été adressée par une famille dont la fille de 15 ans est sélectionnée en équipe de France de volley-ball pour les jeux de la FISEC 2019 qui auront lieu à Bucarest du 15 au 21 juillet 2019. Cette demande porte sur l'aide au voyage à Bucarest. Le coût restant à la charge de la famille s'élève à 600.00 € ; une participation à la commune est demandée à hauteur de 600 €.

de suivre la décision de la Commission Communale d'Aide Sociale en émettant un avis favorable pour le versement d'une participation à la famille de 150 €, compte-tenu du caractère exceptionnel et à titre de félicitations et d'encouragement. C'est l'opportunité pour cette jeune de vivre une expérience de sport de haut niveau et lui permettre de développer certaines valeurs en accédant à des rencontres internationales et des échanges interculturels.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité,

##### •Club house : choix des entreprises

Le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, les entreprises suivantes pour la construction d'un Club House sur le site des Landes de Cojoux, à proximité de la salle des sports :

Lots	Entreprise	Montant HT	Variante HT	Total HT
Maçonnerie	Didier ORAIN Sixt-sur-Aff	17 709.72 €	plancher béton isolé 5 089.86 €	22 799,58 €
Ossature bois, charpente, bardage	FEVRIER Bâtiment Renac	9 605.71 €	bardage bois couleur 10 451.70 €	20 057.41 €
Menuiseries extérieures avec volets roulants intégrés	FEVRIER Bâtiment Renac	10 996.00 €		10 996.00 €
Electricité, plomberie, ventilation	AMELEC Renac	6 805.36 €		6 805.36 €
Peinture	Anthony GICQUEL Maure de Bretagne	1 728.00 €		1 728.00 €
Revêtements de sols	SARL FRANGEUL Saint-Just	3 246.50 €		3 2546.50 €

Les lots Couverture et Aménagement intérieur placo seront attribués lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

# Communiqués De la Mairie



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>MARDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>MERCREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>JEUDI</b>	9h-12h15	FERMÉE
<b>VENREDI</b>	9h-12h15	14h-17h15
<b>SAMEDI</b>	10h-12h	FERMÉE
<b>STANDARD URBANISME</b>	<b>02.99.72.00.46</b> <b>02.99.72.68.14</b>	

*Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi*

## LOTISSEMENTS COMMUNAUX

**Lotissement des GROTTES**  
Saint-Just

**39,90€ HT/m<sup>2</sup>**

**11 LOTS VIABILISÉS**  
de 511 m<sup>2</sup> à 582 m<sup>2</sup>

**Renseignements en Mairie : 02 99 72 00 46**

**Lotissement LUCIE AUBRAC**

Reste 1 lot à vendre  
600m<sup>2</sup>

**32€ HT/m<sup>2</sup>**

## CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLÈXES

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Éviter les efforts physiques

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à venir s'inscrire en mairie sur la liste mise à leur disposition afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**



## **TÉLÉPHONIE MOBILE**

---

Des travaux vont être réalisés en septembre sur l'antenne du Teillac pour assurer une couverture 4G qui permettra d'améliorer la qualité du service sur la commune.

## **INTERNET**

---

Accès à la TV d'Orange possible pour plus de 90% des lignes de la commune.  
Se renseigner auprès de son opérateur.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

---



Alexandre BOUCHARD remplace Jean-René BRIAND aux services Techniques depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 et ce, jusqu'au 30 juillet.

## **DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

---

11 jeunes Saint-justins ont bénéficié du dispositif « Argent de Poche » mis en place pour la 1<sup>ère</sup> fois au printemps.

Un bilan a été fait lors de la remise de leurs enveloppes et tous ont été satisfaits de cette expérience et seraient prêts à la renouveler.

### **Retour d'expérience pour les 4 jeunes qui ont débuté ce dispositif :**

La 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps Louënn et Lénaëlle ont participé au ménage dans les différents bâtiments communaux encadrées par Catherine BAUDU. Pour toutes les 2, cette semaine a été une bonne expérience et leur a permis de connaître le fonctionnement de la commune. Elles ont apprécié le fait de pouvoir travailler en intérieur le matin car les températures étaient alors un peu fraîches !



Clément et Luc étaient quant à eux aux services techniques avec Arnaud PRÉVAIRE. Ils ont aimé la diversité des activités, mais regrettent de ne pas avoir eu la possibilité d'utiliser plus de matériel. Au contraire des filles, ils étaient principalement en extérieur ce qui pouvait être déplaisant en cas de mauvais temps !



*Luc LECHARTIER, Clément FONTAINE,  
Lénaëlle ROBERT et Louënn PROVOST*



*Marie HERVÉ, Tom PRIGRÉ et Ewen HERVÉ  
ont participé la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances  
de printemps.*



## ALLIANCE TOURISTIQUE

---

Fortes de leurs atouts et de leurs dynamiques touristiques, les communes de Renac, Saint-Just et la Chapelle de Brain ont souhaité construire une alliance pour développer de façon coordonnée et cohérente leurs actions touristiques. Cette alliance devra, bien entendu, s'intégrer dans les stratégies de Redon Agglomération, exerçant la compétence tourisme suite à la réforme territoriale et dans la stratégie de la Destination Régionale Bretagne Loire Océan.

Des chantiers clés ont d'ores et déjà identifiés : la thématique de l'eau, le développement des activités de pleine nature ou encore la valorisation des sites d'exception. Plus largement, la mise en

œuvre de la stratégie devra permettre de faire évoluer la fréquentation touristique sur le territoire en augmentant la durée des séjours.

Par ailleurs, ce développement touristique s'inscrira dans une démarche affirmée et volontariste de tourisme durable permettant de concilier, fréquentation et préservation des milieux naturels, flux touristiques et mobilités douces ou encore de faire la promotion des produits locaux, l'objectif étant que l'activité touristique ne soit pas une nuisance (sur-fréquentation, bruits, gêne,...), mais bien une opportunité pour améliorer le cadre de vie des citoyens et l'attractivité du territoire.



## PROJET HIPPOMOBILE

---

Ainsi que nous l'avons annoncé, des trajets en calèche seront proposés aux visiteurs lors de trois journées-tests (après-midi) afin de faciliter l'accès au Site Mégalithique pour les familles avec de jeunes enfants et/ou pour les personnes à mobilité réduite. Bien entendu, tous pourront en bénéficier en fonction des places disponibles (environ 7 personnes par tour).

Cette expérimentation est largement subventionnée par la Région Bretagne : 1080 € dans le cadre de « Site d'exception » et 1800 € pour l'appel à projet « Cheval Territorial ».

Les dates retenues sont les suivantes : dimanche 21 juillet, vendredi 2 août et jeudi 15 août.

Si l'expérience est concluante, elle pourrait être reconduite en 2020 avec des dates supplémentaires.





## SITE D'EXCEPTION

**1 490 000 € de travaux programmés...**

**Si les subventions sont à la hauteur de nos espoirs.**

**Depuis 2008, la redynamisation de notre commune a été notre objectif majeur.** Tout en améliorant le parc immobilier communal par des rénovations ou des créations, nous avons ciblé le tourisme comme facteur prioritaire du développement de Saint Just avec une meilleure valorisation du Site Mégalithique des Landes de Cojoux et un renforcement du lien avec le bourg. Des démarches ont été entreprises vers le Conseil Départemental et Pipriac Communauté tout d'abord. Le flambeau a été repris par Redon Agglomération en 2014 lors de la fusion des communautés de communes.

Ainsi, en mai 2018, avons-nous pu inaugurer une nouvelle Muséographie (liée au mégalithisme), un sentier d'interprétation qui part du bourg, et une nouvelle signalétique sur le site. Tous ces travaux ont été financés par le Département d'Ille et Vilaine, Redon Agglomération et la Commune de Saint-Just.

Aujourd'hui, la promotion du « Site Mégalithes et Landes » (qui regroupe tous les sites intéressants de la commune comme Tréal, Grémel...) est assurée (entre autres) par les conseillers de la « Maison Mégalithes et Landes » qui dépendent de l'Office du Tourisme du Pays de Redon (Redon Agglomération) avec une amplitude d'ouverture beaucoup plus importante du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre.

**En 2017, le service « Tourisme » de la Région a lancé un dispositif expérimental d'accompagnement auprès de quelques sites** afin d'aider à leur structuration et à leur promotion, dans l'objectif de faire rayonner davantage l'image de la Bretagne sur le plan national et international. **Huit « Sites d'exception » ont alors été choisis, dont la Commune de Saint Just.** Effectivement, le « Site d'exception » est le territoire communal et non pas le Site Mégalithique uniquement.



Après plusieurs réunions de travail avec les différents partenaires (Région, Comité

Départemental du Tourisme, Département d'Ille et Vilaine et Office du Tourisme du Pays de Redon), dont un atelier participatif auquel étaient conviés les élus, les commerçants, les hébergeurs, les Présidents d'associations..., **une liste d'actions prioritaires a été validée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal le 29 novembre 2018 :**

- Etude avant travaux d'aménagement du bourg et de liaison Nord entre le site mégalithique et le bourg,
- Mise en place d'un service expérimental de transport en calèche entre le bourg, le site mégalithique et les autres hot spots (Tréal, le Vieux Bourg...) de la commune,
- Ouvrir le camping à plus de 2 groupes en même temps,
- Observation de la clientèle du gîte communal,
- Aménagement intérieur du gîte communal pour les randonneurs et les traileurs (installation rideaux antiphoniques par exemple et obtention label rando accueil),
- Mettre en place 3 panneaux d'information (Tréal, Vieux Bourg, camping) et pictos (adhésifs) sur les deux panneaux en face du site et dans le bourg,
- Diagnostic du Trail à Saint-Just, préalable à l'adaptation de l'offre « trail ».

**Une demande de financement adressée au Service Tourisme de la Région Bretagne le 28 décembre 2018 a été acceptée le 8 février 2019 pour un montant de 100 830 €.**

Dans le même temps, la Région Bretagne lançait un appel à projets « Dynamisme des villes et des bourgs ruraux » proposant des subventions pouvant atteindre 1 000 000 € (soit jusqu'à 80% des coûts) en phase travaux.

**Nous y avons donc répondu le 28 février en intégrant à notre demande des projets sur lesquels nous avons déjà travaillé ou qui étaient déjà prévus au budget 2018 :**

- Le village intergénérationnel (garderie, médiathèque, salle des aînés plus 5 logements seniors et jeunes ménages qui seraient à la charge d'un bailleur social)
- L'équipement intérieur et extérieur des espaces communaux du village intergénérationnel
- Les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords (y compris le local des Services Techniques)
- La création de liaisons douces pour relier le centre-bourg aux quartiers périphériques
- La création d'une salle associative sportive et la réhabilitation de la Salle de Sport
- L'aménagement du gîte communal en vue de la labellisation Rando-Accueil.

**Le coût total estimé s'élève à 1490 000 €, mais compte-tenu des subventions déjà accordées, le reste à charge pour la Commune serait de 298 000 € en cas de réponse favorable de la Région.**

Une aide supplémentaire de 13 500 € a été demandée sur la phase étude pour compléter le financement accordé dans le cadre de « Site d'exception ». Le Cabinet ERSILIE de Guer a été choisi par le Conseil Municipal pour travailler sur une stratégie de développement du bourg à court et à long terme.



**1800 € nous ont été accordés dans le cadre de l'appel à projets régional « Cheval Territorial » pour la mise en place de 3 journées-test de déplacement en calèche entre le bourg et les sites mégalithiques : dimanche 21 juillet, vendredi 2 août et jeudi 15 août (après-midi). Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès des conseillères de la Maison Mégalithes et Landes.**

**Tous ces projets représentent des investissements importants et seront pour la plupart conditionnés par l'obtention de subventions, qui ne peuvent dépasser 80% du montant total.**

Dans l'hypothèse (probable) où la Région ne nous accorderait pas la totalité des fonds sollicités, nous allons nous positionner sur d'autres appels à projets comme :

- « Revitalisation des bourgs par l'habitat » lancé par le Département d'Ille et Vilaine
- « Centres-bourgs et centres-villes vivants pour un territoire durable : requalification des îlots anciens » lancé par Redon Agglomération
- « Contrat de partenariat » (fonds régionaux et européens) soutenu par Redon Agglomération...

et solliciter les différentes instances dans le cadre d'aides récurrentes comme :

- « Fonds de solidarité territoriale » (Département d'Ille et Vilaine)
- « DSIL » (Département d'Ille et Vilaine)
- « DETR » (Sous-Préfecture)
- « Contrat de Territoire »...

**Dans toutes nos démarches, nous sommes aidés et conseillés par le service Tourisme de la Région Bretagne, le Comité Départemental du Tourisme, le Département d'Ille et Vilaine et l'Office du Tourisme de Redon.**

Le Cabinet ERSILIE travaille actuellement sur l'aménagement du bourg. Une première réunion publique et une table ronde viennent d'avoir lieu afin de permettre à tous de s'exprimer. La concertation s'étalera jusqu'en juillet et les premiers plans nous seront proposés en septembre.



## TARIFS COMMUNAUX 2019

Tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 27 décembre 2018 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019

### ↳ PHOTOCOPIES

	Noir & Blanc	Couleur
A4 recto	0,25 €	0,30
A4 recto-verso	0,40 €	0,50
A3 recto	0,30 €	0,40
A3 recto-verso	0,45 €	0,60

### ↳ SALLE DE LA MAIRIE

**Salle de la mairie** Pour les particuliers – vin d'honneur 30,00 €  
Pour les associations communales gratuité

**Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie** Pour les particuliers 20,00 €  
Pour les associations gratuité

### ↳ SALLE DES SPORTS

Pour les associations extérieures 100 € / jour

### ↳ SALLE DE COJOUX

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine <i>lundi au jeudi</i>	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	1 300 €
<b>Hors commune</b>	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations et entreprises + Thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	1 300 €

### ↳ SALLE DU FAR

		1 jour	2 jours	Réveillon noël et nouvel an
<b>Commune de Saint-Just &amp; propriétaires de foncier bâti</b>	Particuliers	150 €	250 €	250 €
	Associations	150 €	250 €	250 €

- ☛ Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).  
Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars sauf Réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

#### ↳ **RELAIS DES MENHIRS**

	<b>TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune</b>	<b>TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune</b>
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et nouvel an	150 €	200 €
Panier de bois	10 €	10 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,10 €	0,10 €

#### ↳ **GITE - DORTOIR DE 34 LITS**

	<b>TARIFS PARTICULIERS</b>		<b>TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE</b>	
	Hiver <i>du 01/11 au 31/03</i>	Eté <i>du 01/04 au 30/10</i>	Hiver <i>du 01/11 au 31/03</i>	Eté <i>du 01/04 au 30/10</i>
Nuitée	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit	4 € <i>pour le séjour</i>	4€ <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € <i>Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h</i> <i>Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée</i>			
Réveillons Noël et nouvel an	750 € : <b>Intégralité du gîte</b>			

#### ↳ **CHAMBRES D'ETAPE - 12 LITS**

	<b>TARIF/NUIT/PERSONNE</b>
Chambre pour 1 personne	25 €
Chambre pour 2 personnes	35 €
Chambre pour 3 personnes	45 €
Linge de lit	4 €
Chevaux	2 €

- La taxe de séjour est fixée à 3% du coût par personne de la nuitée, dans la limite de 1,40€. Les mineurs sont exonérés de la taxe de séjour.
- Les tarifs en gîte et chambres d'étape comprennent la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller.
- Le kit de linge de lit est composé d'une taie d'oreiller, d'une couette et housse de couette.



## 📍 **CAMPING\*\* « LES LANDES DE COJOUX »**

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,20 €
Branchement électrique	2,50 €
Caution adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

<b>Résidents</b>	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €
<b>« Marabout » et associatifs</b>	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €
<b>Groupe de 10 personnes et + Sur le même emplacement</b>	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €
<b>Réservation du camping complet</b>	
Tarif forfaitaire (au besoin déduire 2 €/personne sur emplacement déjà réservé)	200,00 €

## **ORDURES MÉNAGÈRES : CAS PARTICULIERS**

Des aménagements sont prévus dans certains cas particuliers comme pour les « assistantes maternelles », les résidences secondaires, ou encore les besoins médicaux.

Par exemple, une personne âgée dépendante obligée d'utiliser des protections complètes pour incontinence peut bénéficier

d'une « sur-dotation médicale » qui lui permettra d'avoir un bac plus grand pour le même tarif, conformément à l'article 19 du Règlement.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires dans le Règlement sur le site internet du SMICTOM : <http://www.smictom-paysdevilaine.fr/>

## **REPAS DES AÎNÉS**

### **Repas de fin d'année**

Le repas des aînés aura lieu, cette année :  
**le samedi 28 septembre à 12 h30  
à la Salle de Cojoux.**

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le prix est fixé à environ 26 € par personne.

Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres du CCAS.

Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. Un membre du CCAS pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

### Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

### **Colis de Noël**

Comme chaque année, les membres de la commission aide sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de plus de 85 ans** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Ces colis sont d'une valeur égale à 26€ chacun (prix du repas). Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offertes aux personnes âgées diabétiques.

Chaque membre du CCAS assure la distribution des colis dans son secteur.

## MAISON MÉGALITHES ET LANDES

L'été arrive bientôt à Saint-Just, l'occasion de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités! L'équipe de la Maison Mégalithes et Landes aura le plaisir de vous accueillir encore cette année du mardi au dimanche, et de vous conseiller sur les choses à voir et à faire à Saint-Just et sur le Pays de Redon. Au programme : balades, visites, ateliers et expositions, il y en aura pour tous les goûts !

### Un service de calèche pour les visiteurs

Les 21 juillet, 2 et 15 août, les visiteurs auront l'opportunité d'être transportés en calèche sur les sites mégalithiques des landes de Cojoux et de Tréal. Ce système de navette inédit initié par la commune de Saint-Just, partira du bourg et du site d'escalade. Renseignements et réservation auprès de la Maison Mégalithes et Landes.

### Des « animations préhistoriques »

Comme chaque année, le programme « Au fil de l'été », coordonné par l'Office de Tourisme du Pays de Redon, propose de multiples animations pour toute la famille. A Saint-Just ces activités sont consacrées à la Préhistoire : apprendre les gestes de la Préhistoire ? Se mettre dans la peau d'un apprenti archéologue ? Tout cela sera possible en juillet et août. A découvrir également une nouveauté cette année : les ateliers de la Maison Néolithique de Saint-Just, animés par le CPIE Association Nature et Mégalithes. Inaugurée le 7 juin dernier, cette maison permettra notamment aux participants de s'essayer à la construction d'un mur en torchis !



Crédit Photo CPIE Val de Vilaine

### La lande à voyager dans le temps !

Nouveauté également cette année, proposée par Emmanuel Lemare de l'Office de Tourisme du Pays de Redon, une visite guidée intitulée « La lande à voyager dans le temps » vous emmènera 1000 ans dans le passé à la découverte des landes de Cojoux, de ses paysages d'antan et aussi des gens qui faisaient vivre cet espace. A noter que cette visite sera proposée en version bilingue le 25 juillet. Tout au long de l'été d'autres visites seront également proposées par l'Office de Tourisme du Pays de Redon et le CPIE Association Nature et Mégalithes : de la rando-archéo à la découverte d'un mégalithe en particulier.



Crédit Photo OTPR

### Une exposition temporaire qui fera prendre de la hauteur

En plus du musée permanent, sera visible tout l'été à la Maison Mégalithes et Landes une exposition temporaire gratuite sur le thème de l'archéologie aérienne. L'occasion de découvrir l'historique de la discipline, les techniques et méthodes utilisées, ainsi que quelques révélations majeures obtenues dans l'ouest de la France et un spécial focus sur les Pays de Vilaine.

#### **La Maison Mégalithes et Landes vous accueille :**

*En juillet-août*

*Du mardi au samedi*

*de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.*

*Et le dimanche*

*de 10h30 à 12h30 et 14h à 18h.*

*<https://www.megalithesetlandes.com/>*

*Tél : 02.99.72.36.53*

# Informations pratiques

## SMICTOM : DÉSORMAIS TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

### TRIER TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES : UN GRAND GESTE POUR LA PLANÈTE

#### VERS PLUS DE RECYCLAGE

Jusqu'à maintenant, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac dédié aux côtés des emballages en métal, des barquettes en aluminium, des briques alimentaires et des cartonnettes. Les autres types de plastiques n'étaient pas recyclables. Les enjeux environnementaux du recyclage étant incontournables, les acteurs de la filière ont modernisé les centres de tri et trouvé des débouchés pour valoriser tous les plastiques. Ces solutions permettent aujourd'hui de recycler beaucoup plus d'emballages. Une bonne nouvelle pour notre planète.

#### LE TRI SIMPLIFIÉ !

**A compter du 1<sup>er</sup> juin, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri.** Un jeu d'enfant ! Désormais, une seule question à se poser : est-ce un emballage ? Si oui, alors il faudra le jeter dans le bac à couvercle jaune (ou vert).

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre. Pour

rappel, Il est inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Déposez-les, en vrac, dans le bac. Vous pouvez si besoin les compacter pour gagner de la place, mais ne les imbriquez pas les uns avec les autres car cela nuit à leur recyclage.



Plus d'infos : [www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

## PAROISSE SAINT AMAND DE L'AFF

### MESSES DOMINICALES :

	<b>Bruc/Aff</b>	<b>Lohéac</b>	<b>St Ganton</b>	<b>St Just</b>	<b>Pipriac</b>	<b>Sixt/Aff</b>
1 <sup>o</sup> dimanche	<b>9 h 30</b>				<b>11 h 00</b>	<b>10h30</b>
2 <sup>o</sup> dimanche		<b>9 h 30</b>			<b>11 h 00</b>	
3 <sup>o</sup> dimanche			<b>9 h 30</b>		<b>11 h 00</b>	<b>9 h 30</b>
4 <sup>o</sup> dimanche				<b>9 h 30</b>	<b>11 h 00</b>	
5 <sup>o</sup> dimanche	<b>Une seule messe à 11h à Pipriac</b>					
Samedi soir	A 18 h.( horaire d'hiver) ; 18h30.(horaire d'été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

### PERMANENCES:

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à [paroisse.st.amand@wanadoo.fr](mailto:paroisse.st.amand@wanadoo.fr) .



## OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON

**3ème Edition**

**OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON**  
Ensemble mobilisons nous contre le cancer du sein

**20 OCTOBRE 2019**

« Des femmes ensemble, vêtues de rose, solidaires d'autres femmes, soutenues par des hommes et enfants »

Co-organisé par la Mutuelle des Pays de Vilaine

Mutuelle des Pays de Vilaine - la santé durable, un engagement vital - 13 rue des Douves - Redon

## Octobre rose en Pays de Redon, déjà la 3<sup>ème</sup> édition !

Une 2<sup>ème</sup> édition exceptionnelle tant au niveau de la participation que du soleil pour illuminer cet élan de solidarité.

La ville de Redon est devenue rose avec 2500 participantes. Pour cet événement co-organisé par l'Athlé Pays de Redon et la mairie de Redon, nous pouvons compter sur le soutien de nos différents partenaires, dont Redon Agglomération, et apprécions le relais des communes du territoire pour la promotion de notre événement.

Nous sommes vraiment fiers de la mobilisation des habitantes du territoire et espérons les retrouver.

Le succès de notre événement nous amène à changer le lieu de regroupement qui se trouvera au Parc Anger, le dimanche matin du 20 octobre 2019, et débutera par un échauffement collectif à 10h15. Des stands et animations vous seront proposés par nos différents partenaires.

L'an dernier, nous avons reversé 10 000 euros aux deux comités de la ligue contre le cancer. Aussi notre collectif a également décidé d'accorder une enveloppe de 3000 euros à l'ASSAD pour satisfaire des besoins individuels de malades ainsi qu'une aide financière à l'adhésion de l'association « Les Riposteuses ». Le collectif étudiera toute autre demande de structures du territoire, parvenue à l'adresse suivante : [octobreroseenpaysderedon@gmail.com](mailto:octobreroseenpaysderedon@gmail.com)

Désormais vous connaissez le principe. Une course et une marche féminines de 6 km, accessibles à toutes. Nous sommes tous concernés par la lutte contre le cancer du sein qui est, en France, le 1er cancer féminin avec chaque année, près de 50 000 nouveaux cas et 11 000 décès. A travers cet événement nous souhaitons promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière du fait de ses bienfaits en tant que facteur de protection de ce cancer mais aussi lors de la maladie ou après les traitements.

**Prochain défi à relever collectivement : 3000 participantes. On compte sur vous !**

### Jeudi 17 Oct. 20h20

Projection du film documentaire « La vie au fil des jours », suivi d'un échange avec les représentants de l'association « Vie et cancer ».

Ce film se veut être le témoin sensible, intime, poétique des parcours de personnes touchées par la maladie, qu'elles soient malades ou proches de malades, professionnels des soins de supports ou d'association de soutien.



### Dimanche 20 Oct.

Réalisation d'un graff sur le thème « Octobre Rose »

JEFF, artiste graffeur bien connu dans le Pays de Redon, sera présent sur site le dimanche matin 20 octobre et réalisera sur toile pendant la marche un graff sur le thème « Octobre Rose ». Cette toile sera ensuite exposée au Centre hospitalier de Redon.



### Dimanche 20 Oct.

Faire un don de cheveux

Deux coiffeuses d'Allaire et Rieux, partenaires de Solidhair, offrent une coupe aux volontaires. L'argent collecté, suite à la vente des cheveux, aide à l'achat de prothèses capillaires des personnes atteintes du cancer et en difficultés financières.



Animations musicales tout au long du parcours.

**APÉRO CONCERT**

## KICAPTE, UNE APPLI PARTICIPATIVE POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE MOBILE DU DÉPARTEMENT



L'application KICAPTE est une application développée par le Département pour mesurer la qualité réelle de la connexion mobile des habitants d'Ille-et-Vilaine. Cette application est disponible gratuitement sur les stores.

Son but : identifier et combattre les zones blanches en Ille-et-Vilaine et améliorer la qualité de la couverture

dans les zones dites « grises ».

### ► Comment ça marche ?

En 3 minutes seulement, les connexions 2G/3G/4G et la qualité de service mobile sont mesurées et évaluées grâce à 2 tests disponibles depuis un smartphone : un test de débit et un test de qualité de services de sa connexion mobile (navigation web, transfert de données, téléchargement vidéo...).

### ► Pour quoi faire ?

Les mesures effectuées et remontées alimenteront une base de données et permettront de disposer d'une cartographie de la qualité de la couverture réelle par les opérateurs Orange, Bouygues, Free et SFR, en Ille-et-Vilaine.

Les données collectées fourniront des informations objectives et précises (à l'échelle d'un hameau notamment) sur le taux de couverture du territoire breillien et sur la qualité et la performance des réseaux mobiles, qui pourront être opposés aux 4 opérateurs. Grâce à la contribution des usagers, le Département pourra identifier les actions à mettre en œuvre et encourager les opérateurs à investir dans les infrastructures pour pallier les déficiences constatées (couvrir les zones mal desservies par les réseaux mobiles) ou pour améliorer la qualité et les performances.

Par cette démarche participative le Département souhaite améliorer rapidement la couverture mobile en Ille-et-Vilaine.





Le PAE est une association Loi 1901, présidée par Franck PICHOT et financée par votre commune aux côtés du Département.

C'est une structure de proximité pour l'emploi, la formation et l'orientation en Bretagne.

#### Pour vous recevoir

**Caroline LE BRIS,**  
Coordinatrice du PAE  
**Céline KERZERHO,**  
Conseillère emploi formation  
**Laurence BONJOUR,**  
Chargée d'accueil.

#### Où ?

36 rue de l'avenir,  
35550 Pipriac  
Tél. 02.99.34.36.91  
[pae.pipriac@wanadoo.fr](mailto:pae.pipriac@wanadoo.fr)  
[www.facebook.com/PAE-Pipriac](http://www.facebook.com/PAE-Pipriac)

#### Quand ?

Lundi 9h - 12h et  
14h-17h  
Mardi en journée  
continue de 9h à 18h30  
Mercredi, jeudi et  
vendredi 9h-12h  
avec ou sans RDV.

Nos services	
<b>Aux personnes</b> (demandeurs d'emploi, salariés, retraités, étudiants...)	<p>Accueil et accompagnement personnalisé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer votre projet professionnel,</li> <li>- valoriser vos compétences,</li> <li>- faire une lettre de motivation.</li> </ul> <p>Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives (Pôle Emploi, CAF...).</p> <p>Vous disposez d'un accès libre et gratuit aux offres d'emploi et aux postes informatiques avec accès internet.</p> <p>Nous vous proposons des ateliers gratuits comme l'atelier « simulation d'entretien » en partenariat avec le Rotary Club de Bain de Bretagne, pour vous préparer à un entretien d'embauche.</p>
<b>Aux employeurs</b> (entreprises, associations, particuliers, collectivités...)	<p>Accompagnement gratuit pour vous aider dans le recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ définition de votre besoin</li> <li>▪ gestion et diffusion de l'offre</li> <li>▪ proposition de candidats</li> </ul>

Le PAE, c'est aussi :

Un projet expérimental sur les communes de Pipriac et St Ganton : « Territoire zéro chômeur de longue durée » avec la création de l'entreprise Tezea.  
Equipe : Denis Prost - chef de projet, Marion Batel et Annie LE RAY - animatrices.



**Le Vestiaire solidaire :** vous avez besoin d'une tenue appropriée pour faire bonne impression pendant un entretien d'embauche ? Nous mettons à votre disposition gratuitement un vestiaire, fourni par le Rotary Club de Bain de Bretagne. Sur RDV uniquement.

#### Espace numérique

un espace numérique en libre accès pour tout public est à votre disposition le lundi de 9h à 12h et le mardi de 17h à 18h30 (possible de venir avec son matériel).  
Egalement des ateliers numériques de différents niveaux animés avec le Conseil départemental pour appréhender l'outil numérique – Gratuit - sur inscription uniquement.



**Mon Autre Bureau :** un espace de travail partagé connecté à Internet permettant à toute personne de travailler hors de chez elle ou de son entreprise, avec son ordinateur portable. Sur demande.



# Vie associative



## CALENDRIER DES ANIMATIONS 2<sup>nd</sup> SEMESTRE 2019

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
28 septembre	Municipalité	Repas des ainés	Salle de Cojoux
5 octobre	Classes 9	Retrouvailles	Salle de Cojoux
19 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Terrain des sports
19 octobre	APEL Notre-Dame	Repas	Salle de Cojoux
26 octobre	ESCP Volley	Repas	Salle de Cojoux
10 novembre	Comité des Fêtes	Thé dansant	Salle de Cojoux
16 novembre	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
30 novembre	Comité des Fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux
15 décembre	ANIM'SAINT-JUST	Marché de Noël	Place de l'église

### UNC SECTION SAINT-JUST

Notre section se compose de 37 membres (Union Nationale des Combattants).

La commémoration du 8 mai a été avancée au dimanche 5 mai. Nous nous sommes réunis au cimetière pour le dépôt de gerbe au monument aux morts avec les anciens combattants de Saint-Ganton. Un vin d'honneur nous a été offert par la municipalité, suivi d'un repas « Chez Kiki et Domi » pour une trentaine de personnes.

Une sortie d'une journée a été organisée à Fougères par notre section le 28 juin. Visite du musée de l'horlogerie et des jardins du château suivi d'un repas animé.

Au mois de septembre, du 8 au 14, un voyage est prévu qui s'adresse à tout le monde dans le nord à BERCK (lieu de tournage Bienvenue chez les ch'tis). Diverses excursions sont prévues : une journée à Londres avec passage du Shuttle, une journée en Belgique à Bruges et des excursions en pays de Caux. Pour toute inscription s'adresser au n°06.14.04.12.97 ou à un membre du bureau.

Notre repas annuel se fera à la salle de Cojoux le samedi 16 novembre 2019. Nous comptons sur votre participation.

Le Bureau.





## AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE



### AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Une école publique accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** (avec une ATSEM) emmène les enfants tous les jours depuis la place de l'Église de Saint Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une **cantine** et une **bibliothèque** sur place

L'école propose un projet pédagogique enrichissant pour les enfants, développant à la fois les aspects scolaires (notamment la lecture et les mathématiques), une éducation artistique, culturelle, l'apprentissage du numérique et un éveil à la vie citoyenne. Ce projet d'école s'appuie sur de nombreuses initiatives et projets de classe, dont voici quelques illustrations depuis le début de l'année 2019.

#### *Rachel Debray (CM2) en Finale Nationale du concours « les petits champions de la lecture » à la Comédie Française en juin...*



#### *Concert du groupe Güz II en mai*



#### *Classe de neige pour les élèves de CE et CM, du 25/02 au 1/03 à La Bourboule dans le Massif Central (raquettes, luge, découverte de la montagne...)*



#### *Découverte de la mer (TPS, PS, MS, GS et CP). Sorties à St Malo (aquarium...) en février et à Damgan (pêche à pied)*



#### *L'apprentissage du vélo pour les petits !*

#### *Activités sportives pour les CE CM avec Davy, animateur de l'office des sports...*



*... et activités musicales pour toutes les classes, avec Marie du conservatoire de musique de Redon, Formation des CM sur les gestes de premiers secours et la fête de l'école du 22 juin (spectacle des enfants, stands de jeux...)...*

**CAFÉ DES PARENTS** lundi 2 septembre (de la rentrée), à partir de 8h30  
Nous vous attendons nombreux !

#### **Contact / Renseignements / Inscriptions**

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme HERVY, directrice, est au bureau chaque mardi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : [ecole.0352844b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352844b@ac-rennes.fr)

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : [www.ecole-stganton.ac-rennes.fr](http://www.ecole-stganton.ac-rennes.fr)



### Le Buis commun : dur, dur la vie éternelle !

Cette légende va vous introduire le **Buis toujours vert** (*Buxus sempervirens* L.) :

« Quand le Christ mourut sur la croix, les feuilles du Buis s'assombrirent<sup>1</sup> et se serrèrent les unes contre les autres. La plante qui se pavanait au sommet du Caucase décida qu'en signe d'angoisse, elle habiterait désormais les collines incultes et pierreuses<sup>2</sup>. Ses branches dans les nécropoles ourleront les allées funéraires<sup>3</sup> et ses rameaux toujours verts évoqueront la triomphale entrée<sup>4</sup> de l'homme Dieu dans les rues ensoleillées de Jérusalem. »

➤ Les petites feuilles du **Buis d'Artois** sont persistantes, d'un beau vert tendre à l'état jeune puis vert foncé, brillantes et coriaces avec le temps. Les feuilles à courts pétioles, opposées et nombreuses, serrées sur des rameaux très ramifiés, l'arbuste pousse très lentement mais pouvant vivre jusqu'à 700 ans.

➤ Il pousse spontanément sur les versants buissonneux des moyennes montagnes ensoleillées de l'Espagne à l'Angleterre. A l'état sauvage, on le trouve surtout sur les terrains calcaires et caillouteux et sa feuille sera plus claire, voire presque jaune. Par contre, dans les endroits humides ou ombragés, sa feuille verte sera plus grande et plus sombre.

➤ Pour les Gaulois, le feuillage toujours vert du **Buis** représentait l'éternité. Cette croyance païenne a été reprise dans la liturgie catholique qui utilise le jour des Rameaux, du **Buis béni** pour préfigurer la Résurrection du Christ et signifier l'immortalité de l'âme et la résurrection des morts. Certains paysans bretons, plus cupides que croyants, plaçaient quant à eux un rameau de **Buis** à l'entrée de chaque champ pour que la récolte soit abondante et de bonne qualité, tandis que la maîtresse de maison, plaçait un rameau derrière le crucifix pour protéger son foyer de la peste.

➤ La plante se reproduit facilement par bouturage ou marcottage. C'est devenu une plante ornementale très utilisée dans l'art du topiaire, à partir de la seconde moitié du IIe siècle avant J.-C. Les jardiniers d'ornement, inspirés par le talent des sculpteurs de pierre, ont commencé à travailler les **Buis** en forme d'animaux sauvages et de figures mythologiques. C'était l'*ars topiaria* ou " art du paysage ", on dessinait aussi dans les jardins des lettres représentant le nom du propriétaire ou de l'architecte. En France, les lieux plantés de **Buis** en bordures de « jardins de curés » avec cette odeur légèrement âcre et acide qui se dégage du feuillage, ont laissé de nombreuses traces dans la toponymie de lieu-dits : Boissière, Bussières, Buxières, Bouxnières.

Le nom *Buxus* vient du grec *pycknos* qui signifie dense, en raison de la dureté du bois qui est le plus dense après l'ébène. D'abord utilisé par les

Anciens comme tablettes enduites de cire pour écrire avant l'invention du papier, il a par la suite servi à fabriquer le maillet des loges maçonniques, car il symbolisait la fermeté et la persévérance. On est bien loin de l'insulte "tête de Buis" qui se dit de quelqu'un qui a la " tête dure ".

Dans le même registre de la « tête », les médecins de la Renaissance l'ont vanté comme remède à la calvitie. Un auteur de l'époque a ironiquement cité le cas d'une jeune paysanne dont le crâne était devenu chauve comme un œuf ; la lotion de **Guézette** lui fit recouvrer une magnifique chevelure, mais le visage et le cou devinrent poilus comme ceux d'une guenon ! Peut-être que cette demoiselle aurait du se contenter de fabriquer à partir du bois de Buis, fin et jaunâtre, des flûtes, pièces d'échecs, oeufs à repriser, bouton de chemise et peigne à cheveux ! En usage plus inattendu, on a aussi les canines ou les prémolaires que les étudiants en dentisterie fabriquaient à la faculté... Bien évidemment, cela n'a aucun rapport avec le symbole du stoïcisme du **Buis** dans le langage des fleurs, quoique il en faut une bonne dose quand on devait vous soigner les dents !

De nos jours, le **Buis commun** fait officiellement partie des plantes médicinales utilisées traditionnellement dont les effets indésirables potentiels sont supérieurs aux bénéfices thérapeutiques attendus. Si ses propriétés dépuratives, laxatives et sudorifiques et fébrifuges, notamment dans la prise en charge des poussées de fièvres liées paludisme, sont avérées, l'usage à forte dose, reste dangereux pour l'homme du fait de la présence de buxine, un alcaloïde toxique. Malheureusement, les chameaux de la Caspienne, qui n'ont pas connaissance de la liste B de l'Agence Nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé, meurent de leur glotonnerie à l'égard de ce fourrage. Guère plus éclairés, certains brasseurs d'autrefois n'hésitaient pas à utiliser les feuilles de **Buis** à la place du houblon dans la fabrication de la bière même si c'était considéré comme un délit, car rappelons-le, à forte dose, le **Buis** (mais aussi la bière...) est toxique.

Réciproquement, l'homme est tout aussi cruel avec le **Buis**, notamment par l'introduction accidentelle de plants importés d'Asie infestés de Pyrale du Buis, qui conduit, à partir de 2005, à une invasion de ce papillon dans toute la France métropolitaine, constituant d'importants dégâts sur les **Buis** sauvages et ceux cultivés des superbes jardins à la française. Le Frelon Asiatique tout aussi invasif, sera-t-il notre sauveur étant donné qu'il semble être le seul prédateur de la chenille dévastatrice... ? Mais, là ce sont les abeilles, qui pendant qu'elles butineront paisiblement les fleurs de **Buis** se feront piller leur ruche par ce même prédateur. Dur, dur le monde de la nature !





## CPIE VAL DE VILAINE



VAL DE VILAINE

CPIE Val de Vilaine – Association nature et mégalithes  
10 allée des cerisiers 35550 St Just  
02.99.72.69.25

### Côté Nature : Succès pour les landes de St Just en ces mois de mars-avril !

- Ce sont tout d'abord, les sixièmes du collège de Pipriac qui, lors de leur semaine zen, sont venus découvrir la riche biodiversité des landes sèches. Tout au long de la journée, pas moins de 90 élèves se sont déplacés sur 4 ateliers différents : observation des oiseaux, découverte de la flore, balade le long du Canut et landart. Tout ceci, ayant pour but de reconnecter les enfants à la nature et de les sensibiliser à la protection de l'environnement. Mission accomplie !
- Des allemands venus en voyage scolaire au lycée de Redon, ont également pu sillonner les landes pour y découvrir les multiples paysages bretons, mais aussi observer la faune et comprendre les adaptations des végétaux face à la sécheresse du sol, et ce... sous une pluie battante.
- Une cinquantaine d'enfants de 3 à 12 ans, venus de Grand Fougeray eux, ont aussi pu découvrir la lande... Les plus petits ont utilisés leurs cinq sens pour pouvoir appréhender au mieux ce milieu, ils ont écouté les pinsons, senti l'ajonc, observé les feuilles de chêne à la loupe et touché de la ronce ! Quant aux plus grands, la chasse aux insectes (respectueuse) était attendue avec impatience et a ravi même les plus réticents.



### Pôle Patrimoine :

Pour mieux appréhender l'évolution des rapports qui unissent l'Homme à la Nature, le CPIE Val de Vilaine s'est engagé dans la construction d'une maison de la période du Néolithique. Ce nouveau bâtiment vient compléter l'offre culturelle et touristique existante à Saint-Just, en offrant un moyen de comprendre comment vivaient les bâtisseurs des mégalithes, il y a près de 5000 ans en Bretagne.

Ce projet citoyen s'est appuyé sur :

- des données archéologiques,
- un financement accordé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine via un contrat de territoire
- des bénévoles locaux et habitants de la commune
- des matériaux locaux et naturels (eau, bois, roseau...).

Avec une longueur de 4,95 m et une largeur de 3,30 m, et ainsi une surface de 16,33 m<sup>2</sup>, il s'agit de la reproduction à l'échelle 1/2 d'un bâtiment fouillé par des archéologues à Pléchâtel en 2012.

L'inauguration de la maison néolithique de St Just s'est déroulée le 7 juin, juste après la tempête. Une quarantaine de personnes a participé à cet événement, dont notamment le Maire de St Just, Mr Daniel MAHÉ, et deux adjoints, Mr BAUDU et Mme DUTHU. Pour la construction, l'association a reçu le soutien financier du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, aussi Monsieur Franck PICHOT était également présent. Mr LE BOHEC député a pu venir visiter le site.



Des animations y seront également proposées tous les mardis après-midi de l'été, pour fabriquer un bijou néolithique ou apprendre à faire du torchis.

## ESC PIPRIAC VOLLEY BALL (Entente Sportive Cantonale Pipriac/St-Just)



La saison 2018-2019 arrive à son terme et se termine de la plus belle des façons. L'équipe senior masculine 1 accède au niveau supérieur en Nationale 3. L'équipe seniors masculine 2 est finaliste de la coupe départementale. L'équipe senior féminine termine sur le podium de la pré-régionale à la 3<sup>ème</sup> place. Chez les jeunes, les résultats sont très honorables dans toutes les catégories. Les filles de la section volley au collège sont championnes de France, les gars se placent sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium, félicitations à tous et leurs coachs. Les M11 sont qualifiés pour la finale de coupe de France à Laval.



La récep... le job de Hugo



Championnes de France



Léane... et sa rage de vaincre



La joie de Rafaël



L'équipe senior lors du match de Pré Nat synonyme d'accèsion en Nationale 3



Mathis Guillaume et Lysis Gérard en détection France



M11 vice-champion de Bretagne et qualifiés pour la finale de coupe de France



Le club organise sa soirée festive le :

**Samedi 26/10/2019**  
**Salle de Cojoux à 19h00**



## MÉGALITHES' STORM

La saison de Palets 2018/2019 s'achève par de belles performances de nos amis palétistes. Le Championnat de France de Palets sur planches en bois est terminé. Les journées de Championnat se sont déroulées à Cornillé, Cintré, Val d'Izé et la dernière journée à St Ouen des Alleux le Samedi 4 Mai 2019 pour la dernière manche et la remise des prix. Cette année nos joueurs de la 1<sup>ère</sup> Division finissent 3<sup>ème</sup> sur 8 équipes après Cornillé et le CHU de Rennes et notre équipe de D4 finie 1<sup>ère</sup> sur 8 équipes devant Val d'Izé 2 et Brécé 2. L'équipe 2 évoluera donc en D3 la prochaine saison et l'équipe 1 restera en D1.

Ils se sont vu remettre les honneurs et une coupe pour le club. Bravo à eux...



**Le Samedi 8 Juin 2019**, le club a organisé son concours annuel dans la salle des sports, le soleil n'étant pas au rendez-vous ! Le matin, 20 joueurs se sont affrontés et 28 équipes l'après-midi, un peu moins de participants que l'année passée certainement en raison du temps et des autres manifestations environnantes. Les gagnants sont repartis ravis avec leurs différents lots : coupes, paniers garnis...

### Les gagnants du matin:

- 4/12 : Mr Gauthier Thomas face à Mr Dallérac Bruno
- 3/12 : Mr Dallérac Jean-Michel face à Mr Porcon Pascal
- 2/12 : Mr Robert Frédéric face à Mr Duclos Frédéric




### Les gagnants de l'après-midi:

- 4/12 : Mr Le Gal Goulwen et Mr Duthu François face à Mrs Gautier Gilles et Thomas
- 3/12 : Mr Robert Frédéric et Mr Porcon Pascal face à Mr Richard Didier et Mr Urien Bruno
- 2/12 : Mr Vrignon Pierrick et Mr Plissonneau Noël face à Mrs Peugeot Jules et Sergio

Tous les nouveaux joueurs sont les bienvenus le samedi après-midi tous les 15 jours pour partager un moment de détente au local des Palets. N'hésitez pas à nous contacter ou venir nous voir. Reprise des entraînements et inscriptions en septembre ainsi que l'Assemblée Générale du Club.



## FOYER D'ANIMATION RURAL

	<p>10 rue du Halgouët 35550 Saint-Just Tel : 0614434411 Courriel: farsaintjust35@yahoo.fr Site internet : www.baladeasaintjust.fr</p>
---	---

### LES BONNES RAISONS DE PRATIQUER LA GYM D'ENTRETIEN:

Découvrez une Gymnastique récréative faite de convivialité, d'échanges, de plaisir et de partage. Une Gymnastique pour votre bien-être Les bienfaits de l'activité physique chez les adultes sont multiples. En pratiquant une activité régulière vous verrez votre quotidien s'améliorer progressivement : Amélioration de l'adresse, de la coordination et de l'équilibre, ce qui facilite les déplacements, les gestes, les besoins au quotidien. Bénéfice incontestable pour votre appareil cardio-vasculaire (meilleure pression artérielle) ainsi que pour votre appareil locomoteur (entretien de la souplesse articulaire, augmentation du volume et de la forme musculaire, maintient de la masse minérale osseuse...)



### **POUR QUI ET COMMENT ?**

La gymnastique douce est valable pour tous, quel que soit l'âge, le sexe ou la condition physique : elle s'adresse aussi bien aux seniors qu'aux handicapés. La pratique de la gym possède de multiples bienfaits. Elle est notamment efficace contre le stress, la fatigue chronique, l'insomnie, les problèmes digestifs et/ou cardiovasculaires, les douleurs articulaires, le mal de dos... C'est enfin une excellente méthode de relaxation apportant un bien-être intégral.

**A raison de 1heure par semaine au sein de notre association, cette activité présente des bénéfices notoires pour la santé. Un cours collectif accompagné de matériel : ballon et bâton pour la souplesse et la tonicité, lestes pour le renforcement musculaire, une chorégraphie rythmée pour le cœur et enfin des étirements pour éviter les blessures.**

*Venez nous rejoindre à nous pour profiter de tous les bienfaits que procure la gymnastique d'entretien.*

*Les cours reprendront à la mi-septembre, le jeudi soir de 19h15 à 20h15 à la salle de la mairie.*

*Comme d'habitude la première séance est gratuite pour ceux qui veulent découvrir cette activité.*

### BOITE A LIVRES

Le Far et les bénévoles de la bibliothèque ont installé sur la place de l'église une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique.

Les employés municipaux mis à disposition par la mairie nous ont aidés à remettre cette cabine en état. Albert Renaud, menuisier à la retraite a minutieusement fixé les étagères pour accueillir les livres. Nous les remercions chaleureusement.

Cette petite bibliothèque de rue est un lieu de partage qui permet un accès à la culture pour tous, chacun pouvant déposer ou emprunter des livres gratuitement.

C'est un projet solidaire qui favorise le lien social et encourage une économie de partage en donnant une seconde vie aux livres.

Nous invitons la population à s'emparer de ces livres et à être des passeurs d'histoires.



	<p><b><u>PATRIMOINE</u></b> Le FAR organise une randonnée patrimoine sur le thème des fours à pain le dimanche 22 septembre 2019. Dégustation de produits cuits au four. Exposition. Animation musicale, danse Départ 9h du terrain des sports Participation 3€, gratuit pour les moins de 12ans</p>
	<p><b><u>FÊTE EQUIBREIZH 2020</u></b> Cette rencontre régionale organisée par l'association départementale équestre se tiendra les 26,27 et 28 juin 2020 à Saint-Just. Près de 200 cavaliers et attelages y sont invités pour découvrir Saint-Just et ses environs. Le FAR sera partenaire de cette manifestation.</p>



## COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes poursuit ses activités sous la présidence de Vincent YVOIR.  
Le thé dansant du dimanche 10 mars a réuni près de 200 personnes.



Vous pouvez d'ores et déjà réserver les dates suivantes :

- Dimanche 10 novembre 2019 : Thé dansant animé par Thierry LEFEVRE
- Samedi 30 novembre : Téléthon avec différentes activités l'après-midi et un repas animé par ACT'A BAIN
- Samedi 1<sup>er</sup> février 2020 : Soirée cabaret avec ACT'A BAIN

PENSEZ A GARDER TOUS VOS BOUCHONS pour aider l'association SOLIDARITE 35 à soutenir la cause des personnes handicapées.

## L'ADMR DE PIPRIAC

Vous cherchez à vous occuper, à rencontrer d'autres personnes, vous rendre utile...sachez-le, l'ADMR de PIPRIAC recherche des bénévoles pour :

*Accompagner l'administration de association et de ses services / visiter les personnes aidées par l'association / Participer à la mise en œuvre de projet ex. : assistance administrative et numérique à domicile, favoriser l'accès à la santé pour tous,... / assurer l'animation d'ateliers pour les + de 60 ans... / favoriser l'apport de nouvelles idées*

L'ADMR de Pipriac : association loi 1901 créée à Pipriac en 1972 propose différents services à la population et emploie près de 80 salariés pour assurer ces missions :

- L'aide à domicile tout public (aide à la personne, garde d'enfants, téléassistance, portage de repas à domicile...),
- Le centre de santé (soins infirmiers tout public, à domicile ou au cabinet),
- Des animations pour les plus de 60 ans (gym douce, jeux de société, cinéma,...)

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à nous contacter ! Par 02.99.344.544  
Par email (pipriac.asso@admr35.org). Nous serons heureux de vous rencontrer !

**L'équipe bénévole et salariée de l'ADMR de PIPRIAC**

www.admr-pipriac



 [.com/admrpipriac](https://www.facebook.com/admrpipriac)

## GROUPE SAINT-YVES

---

### Challenge Sylvain Yvoir U17 :

Le tournoi U17 du 1er juin opposait 32 équipes du grand ouest sous un grand soleil. L'équipe de Chartres de Bretagne gagne 2-0 contre Concarneau en finale. Un grand merci aux 80 bénévoles et à nos nombreux sponsors qui ont participé à la réussite de ce tournoi.

Le Groupe Saint-Yves a terminé sa saison par l'assemblée générale du 29 mai.

L'équipe babyfoot cette année a débuté les plateaux débutants. Tous les vendredis soirs ils se retrouvent dans la bonne humeur pour une séance entraînement encadrée par Léo, Yannis, Jean-Mi et Jérôme avec la présence des parents.

L'année prochaine ils seront encadrés par un animateur de l'office des sports.

L'équipe A senior a terminé 6<sup>ème</sup> du championnat D2 et l'équipe B 7<sup>ème</sup> de D4. Malheureusement le groupe senior sera impacté par de nombreux départs et arrêts. Il sera vraisemblablement difficile de faire une équipe B la saison prochaine. Des arrivées sont actées mais il faut une prise de conscience des joueurs pour revoir leurs positions de façon à pouvoir démarrer sereinement la saison prochaine.

Les vétérans ont fait une bonne saison en terminant 4<sup>ème</sup> de leur championnat, de plus

la présence aux matchs a été régulière cette année. Le tournoi vétéran aura lieu le 6 septembre avec une dizaine d'équipes du secteur.

Un grand merci à Rémy CHEVAL, Angéline MELLERIN et Marion DUCLOYER qui sortent du bureau pour tout le travail effectué et bienvenue à Gilles DUPRÉ, Maxime DUCLOYER et Paul PICHARD qui intègrent le bureau.

Si vous souhaitez intégrer le Club en tant que joueur, dirigeant, arbitre contactez le 06.16.70.42.46.

Bonnes vacances à tous

Le groupe Saint-Yves.



## POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

---

Le foyer de St Just a fermé fin juin, et rouvrira en septembre (à valider avec la mairie).

Cet été, le foyer de Pipriac est ouvert du 1er au 31 juillet pour l'ensemble des jeunes du territoire.

Les jeunes de St Just (13 à 19 ans) peuvent proposer et participer aux sorties et activités estivales des foyers, telles que le Parc

Astérix, des festivals en tant que bénévoles, du beach volley, du surf, du body board, du beach soccer, le cinéma, le bowling, des rencontres sportives, des sorties plages, du motocross, un tournoi de consoles...

Pour cet été, plus d'infos au Point Information Jeunesse de Pipriac, au foyer de Pipriac ou au 06 64 76 00 22.





# Just AMAP Porte

## Des produits locaux, frais et sains

Depuis bientôt 10 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. [www.legoutdici.com](http://www.legoutdici.com)

### **Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.**

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

### **Les produits hebdomadaires:**

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just
- **Bière** : Brasserie de marais, Renac

### **Les produits mensuels:**

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just

### **Les produits ponctuels :**

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Bœuf**: Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : [www.justamapporte.net](http://www.justamapporte.net)

Pour nous contacter par e-mail : [contact@justamapporte.net](mailto:contact@justamapporte.net) - Par téléphone : 06 84 97 04 67  
Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton



## TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2018/2019 est terminée.

Merci à tous les licenciés pour leur assiduité tout au long de l'année, aux joueuses et aux joueurs pour leurs participations aux divers championnats.

Comme chaque année, le tennis club a engagé au printemps une équipe féminine et une équipe masculine.

L'équipe des filles, encadrée par Hélène, s'est très bien défendue et a porté haut les couleurs de notre club. Félicitations à Louënn, Laura et Léonie.

Quant à Tom, Paul et Clément, coachés par Yannick ils n'ont pas démérité, félicitations!

Un grand merci à leur entraîneur, Aurélien FLÈCHE animateur sportif de l'Office des sports, ainsi qu'à nos coachs Hélène et Yannick pour leur dévouement hebdomadaire.

En 2017, certaines personnes ont émis le souhait de pratiquer le tennis sans pour autant se licencier auprès de la F.F.T, nous avons donc créé une carte d'adhésion au Tennis Club. En place depuis deux ans, rares sont les personnes à s'être inscrites.

## ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Neuvième édition cette année du Trail Relais Entre Palis et Mégalithes, le **samedi 19 Octobre**, départ et arrivée au terrain des sports à Saint-Just. Les formules : en individuel 8, 16, 35 et 51 km, et en relais à 3 : 51 km. Les parcours de 8 et 16 km sont sur Saint-Just, les 35 et 51 sont sur Saint-Just et Renac.

Comme les deux années passées, un repas festif organisé par les parents des écoles privées de Saint-Just et Renac, et animé par les Sorties de Bain. Le repas sera ouvert sur réservation aux coureurs et aux bénévoles.

Chaque année, de plus en plus de coureurs viennent en groupe, que ce soit en club ou en famille, n'hésitez pas vous aussi à venir !

Plus d'une centaine de bénévoles des communes de Saint-Just et Renac sont mobilisés pour cet événement, un grand merci à eux, rendez-vous le samedi 19 octobre !

Nous vous rappelons que cette adhésion vous permet d'accéder gratuitement aux infrastructures du club (cours extérieur et intérieur) pour la somme modique de 15 euros pour l'année.

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au court extérieur aux licenciés du club, les clefs sont toujours disponibles au bar des Landes.

Quant au court extérieur, il est accessible aux non adhérents et non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.

Dernière petite chose : si votre enfant souhaite pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible afin d'organiser au mieux la prochaine saison.

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux





## RETROUVAILLES ECOLE NOTRE DAME 1954-1955 : UN AN DEJA

Le 4 Avril 2018, 30 anciens élèves se sont retrouvés pour la visite de l'école et ont partagé le repas servi à la salle du FAR. Nous avons passé une agréable journée en compagnie de Mlle Monique qui a beaucoup apprécié et qui a tenu à remercier tous les participants.

### **Ci -dessous son message :**

« Je tiens tout d'abord à remercier Annick RIALLAND et Chantal TIGER, ainsi que Jean Paul BOCHEREL qui ont participé à l'organisation de cette magnifique journée du 4 Avril 2018, me permettant de retrouver 60 ans après, mes premiers élèves qui ont eu la gentillesse de venir à ma rencontre.

Une journée remplie d'appréhension et d'émotions, mais vite une complicité s'est établie entre nous, lors de la visite de la classe où j'ai enseigné deux années, car beaucoup de souvenirs me sont revenus à l'esprit et nous avons pu échanger quelques anecdotes amusantes.

Très touchée de la visite de Monsieur le Maire, qui a pris de son temps pour venir me saluer et de l'accueil chaleureux de la présidente de l'APEL. Au cours d'un repas très convivial, chacun et chacune ont pu se retrouver, se remettant en mémoire de bons souvenirs, ce qui a créé une bonne ambiance.

J'ai beaucoup apprécié, lorsque chacun de vous m'a raconté avec une grande simplicité son parcours professionnel.

Je tiens à vous remercier, tout particulièrement, pour les marques de sympathie que vous m'avez adressées et c'est avec grand plaisir que je les relis de temps en temps.

En retour de ces témoignages, recevez toute ma profonde amitié »

Mme ROLLAIS- MAUDUIT Monique



## CLASSES 9

Si un membre de votre famille, un ami, une amie sont concernés par la classe 9 et n'habitent plus à Saint-Just,

merci de bien vouloir contacter

Marie-Hélène CARDIN au 06.87.90.56.09



Nés en 1929, 1939, 1949, 1959, 1969, 1979, 1989, 1999, 2009, 2019.....

Venez passez un moment de  
**RETROUVAILLES**  
&  
**CONVIVIALITE !!**

**Samedi 5 octobre à Saint-Just**

**Menu**

Kir pétillant  
Dos de cabillaud au beurre blanc  
Roti de veau, légumes  
Fromage  
Trilogie de dessert  
Café  
Boissons comprises

**Programme de la journée:**

**10h30** ☐ Messe et dépôt de gerbe  
**12h00** ☐ Photo derrière la Mairie  
**12h30** ☐ Repas à la Salle de Cojoux  
**19h30** ☐ Buffet et soirée dansante

**Menu -12 ans**

Steack haché, pommes de terre  
Glace, Boissons



Inscription (y joindre le règlement) au Bar des Landes, avant le 28 septembre  
ou par courrier : Restaurant des Landes, 1 rue du Halgouët, 35550 Saint-Just

---

Nom/Prénom: .....

Journée entière:	adultes: ..... X 50 €	enfants: .....X 20€
Midi uniquement:	adultes: ..... X 35€	enfants: .....X 12 €
Soir uniquement	adultes: .....X 15 €	enfants: .....X 8 €

TOTAL: .....€ (chèque à l'ordre du Restaurant des Landes)





